
VISITE DES DISTRICTS 2024

Août-septembre 2024



OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MME CHANTAL WEIDMANN YENNY, PRÉSIDENTE DE L'UCV



APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Election au Conseil des 50

CSIRT- premier bilan suite à la mise en place de la convention cybersécurité

Actualités de l'UCV

- Réforme de la protection civile
- Loi sur les communes

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Horizon 2028

- Rôles de l'UCV au changement de législature
- Prestations aux membres
- Thèmes politiques

Centre de formation – nouveaux cours

Divers et propositions individuelles

ELECTION AU CONSEIL DES 50

³ Les délégués du Comité exécutif, du Conseil et du Groupe des Bourgs et Villages sont soumis à une élection dans leur district. Ces derniers sont élus lors d'une assemblée des communes membres du district ou par consultation écrite lorsque les circonstances l'exigent :

- a) Les élections dans les districts ont lieu à la majorité absolue au premier tour, à la majorité simple au second tour ;
- b) Le vote se déroule uniquement à mains levées, chaque commune présente dispose d'une voix ;
- c) Deux scrutateurs issus de communes différentes et dont aucun candidat n'est issu sont désignés par la personne qui préside l'assemblée ;
- d) En cas d'égalité des voix, il peut être procédé à un tirage au sort.

ELECTION AU CONSEIL DES 50

Sont élus, pour les districts de:

- Morges: François Goldenschuer, Berolle
- Jura Nord-vaudois: Sylvie Aubert Bruehlmann, Le Lieu
- Lausanne: Naïcha Kaehr, Cheseaux-sur-Lausanne
- Broye-Vully: Laure Ryser, Avenches

CSIRT- PREMIER BILAN SUITE À LA MISE EN PLACE DE LA CONVENTION CYBERSÉCURITÉ

- *Cette présentation a été faite seulement dans certains districts, pour les autres communes la présentation a été faite lors des assemblées des Syndics*

ACTUALITÉS DE L'UCV - RÉFORME DE LA PROTECTION CIVILE

- Contextes
- Finances
- Posture d'ouverture en début de négociation
 - *Importance de la disponibilité de la PC pour les missions des communes*
 - *Coûts humains, financiers et logistique d'une réforme*
 - *Synergies à maintenir et renforcer (notamment feux bleus)*
- Perception de la situation par les communes

PROTECTION CIVILE – CONTEXTE

Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI, RS 520.1) – art. 28

Missions légales

La protection civile assume les tâches suivantes en cas d'événement majeur, de catastrophe, de situation d'urgence ou de conflit armé.

- protéger et secourir la population;
- assister les personnes en quête de protection;
- appuyer les organes de conduite;
- appuyer les autres organisations partenaires;
- protéger les biens culturels.

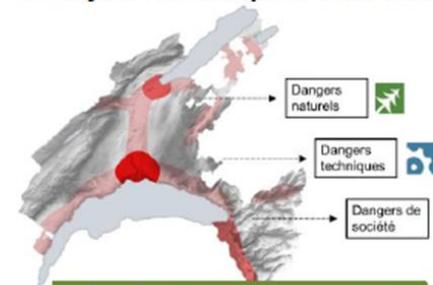
Elle peut au surplus être engagée pour accomplir les tâches suivantes:

- mettre en œuvre des mesures préventives visant à empêcher ou réduire des dommages;
- effectuer des travaux de remise en état après des événements dommageables;
- effectuer des interventions en faveur de la collectivité.



- Plans généraux de coordination
- Plans sectoriels
- Modules transversaux

Analyse des risques cantonale



Dangers naturels

Dangers techniques

Dangers de société

37 risques et dangers



Plan général de coordination



Table des matières

- Cadre général
- Contexte
- Prescriptions particulières
- Documentation

Modules transversaux

Nombre de bénévoles	DOO
Nombre de bénévoles	DOO
Nombre de bénévoles	PCV
Drillage	PCV
Excavation	PCV
Accueil des fer-blancs	PCV
Assistance	PCI
DOO	EMCC et service ingénieur



Profil de prestations

de la Protection civile vaudoise





La protection civile **doit** assumer les tâches suivantes en cas d'événement **majeur**, de **catastrophe**, de **situation d'urgence** ou de **conflit armé** :

- a. protéger et secourir la population;
- b. assister les personnes en quête de protection;
- c. appuyer les organes de conduite;
- d. appuyer les autres organisations partenaires;
- e. protéger les biens culturels.

Elle **peut** au surplus être engagée pour accomplir les tâches suivantes:

- a. mettre en œuvre des mesures préventives visant à empêcher ou réduire des dommages;
- b. effectuer des travaux de remise en état après des événements dommageables;
- c. effectuer des interventions en faveur de la collectivité.



Organisation	Effectif réglementaires AGILE (actifs)	Incorporés au 27.04.2016 (actifs)	Incorporés au 27.04.2016 (réserve)	Incorporés au 01.01.2024
Broye-Vully	487	423	198	231 (-53%) *
District Aigle	487	354	138	199 (-60%) *
District Morges	687	597	419	388 (-44%) *
District Nyon	709	693	494	438 (-38%) *
Gros-de-Vaud	487	467	285	248 (-49%) *
Jura-Nord vaudois	687	990	525	492 (-28%) *
Lausanne-District	917	1236	1180	592 (-35%) *
Lavaux-Oron	509	673	337	302 (-40%) *
Ouest lausannois	687	673	305	358 (-48%) *
Riviera-Pays d'Enhaut	687	767	233	340 (-50%) *
Total	6344	6873	4114	3588 (-42%) *

PROTECTION CIVILE / COÛT DE FONCTIONNEMENT ANNUEL ACTUEL

Pourvoyeur	Centre de coûts	En valeur absolue	En francs par an et par habitant
Canton	Budget du SSCM	CHF 2'900'000.-	CHF 3,50
	Contribution au FCPCi	CHF 5'500'000.-	CHF 6,50
Communes	Contribution à l'ORPC	CHF 14'500'000.-	CHF 18.-
	Total	CHF 22'900'000.-	CHF 28.-

PROTECTION CIVILE / NÉGOCIATIONS

- Rapport Tetris, vers la LCU
- Impasse dans le dialogue entre les Présidents ORPC et le SSCM
- Ouverture du mécanisme de négociation de plateforme en septembre 2024
- Pas de prise de position à priori pour l'UCV mais :
 - Importance de la disponibilité de la PC pour les missions des communes (en lien avec la Loi sur protection de la population)
 - Coûts humains, financiers et logistique d'une réforme
 - Synergies à maintenir et renforcer (notamment feux bleus)

ACTUALITÉS DE L'UCV - LOI SUR LES COMMUNES

- Projet du Canton (pilotage DITS - DGAIC) pour lequel une pré-consultation a été lancée en janvier 2022
- Deuxième phase de travail avec 4 thématiques (slide suivante)
- Synthèse et développement d'autres pistes par les services
- Actuellement les services de l'Etat travaillent sur la synthèse et un projet de Loi concret
- Consultation prévue pour fin 2024
- L'UCV n'a pas à ce jour une vision «à priori», elle se réjouit d'avoir l'avis de ses membres sur les modifications proposées

LOI SUR LES COMMUNES – 4 THÉMATIQUES

- La **surveillance sur les communes exercée par le canton**, à travers ses différentes autorités (Conseil d'Etat, Prefets, Département et services en charge des relations avec les communes).
- Les **relations entre les autorités communales** (municipalité et conseil) et le partage de leurs compétences respectives ;
- Les différentes formes de **collaborations intercommunales** (associations de communes, ententes intercommunales, fusions de communes, etc.), leur mode de fonctionnement, leurs relations avec les communes-membres ;
- Le cadre légal régissant la **gestion des finances communales** (principes de gestion, mécanismes de maîtrise de l'endettement, procédure à appliquer en cas de dépassement de crédit) ;

ACTUALITÉS DE L'UCV - LPIV

- LPIV –2 amendements retenus par le Grand Conseil:
 - critère de l'altitude (remplacement «centroïde» par la population résidente effective à plus de 730 m)
 - Impôt complémentaire OCDE; 1/3 pour les communes
- Décompte prévisionnel – et budget 2025
 - Prendre les chiffres ou les adapter ?

HORIZON 2028 - RÔLE'S DE L'UCV AU CHANGEMENT DE LÉGISLATURE

- Rôle de l'UCV : Renforcer l'attractivité des communes vaudoises comme employeur auprès du grand public ?
 - Actions en place : offres emplois sur site web UCV, rubrique «Point métiers» du magazine, publicité presse grand public :
 - Maintenir cela ? Renforcer encore l'action de l'UCV en ce sens ? Si oui, comment (vidéos, participation salons emploi, site web spécifique, etc.) ?



HORIZON 2028 - RÔLE'S DE L'UCV AU CHANGEMENT DE LÉGISLATURE

- Rôle de l'UCV : Accompagner les élu·es lors de leur prise de fonction et pour le travail quotidien ?
 - Actions en place : service de conseils, infos du magazine et du site web, lettre bienvenue avec rappel des prestations, vingtaine de formations (notamment «Bases du pilotage communal»):
 - Maintenir cela ? Renforcer encore l'action de l'UCV en ce sens ? Si oui, comment (guide du municipal, autres thèmes dans mag, nouvelle édition livre finances, etc.) ?

PROGRAMME 2024

FINANCES COMMUNALES
Analyse et planification financières
Boucllement des comptes
Compte de fonctionnement
Compte des investissements
Compte du bilan
Cycle de formation MCH2
Gestion des domaines autofinancés
Gestion des salaires
Péréquations financières
Préparation du budget
TVA dans les collectivités publiques

COMMUNICATION ET GESTION DU PERSONNEL
Communes et médias, mode d'emploi
Communes, communiquez !
Gestion du personnel dans les communes

GESTION COMMUNALE
Bases du pilotage communal
Contrôle interne
Cybersécurité : concepts et enjeux
Gouvernance des données et stratégie numérique
Stratégie et pilotage de l'action communale

AUTRES THÈMES
Aménagement du territoire
Procédure de poursuite
Programme énergétique et climatique dans les communes
Réussir un processus participatif

DÉTAILS ET INSCRIPTIONS
ucv.ch/formations

Renseignements
021 557 81 30
formations@ucv.ch

UCV centre de formation

Cours certifiés
EDUQUA

HORIZON 2028 - RÔLE'S DE L'UCV AU CHANGEMENT DE LÉGISLATURE

- Rôle de l'UCV : Assurer un suivi politique et renforcer notre présence au Canton (dans délégations, commissions, etc.) ?

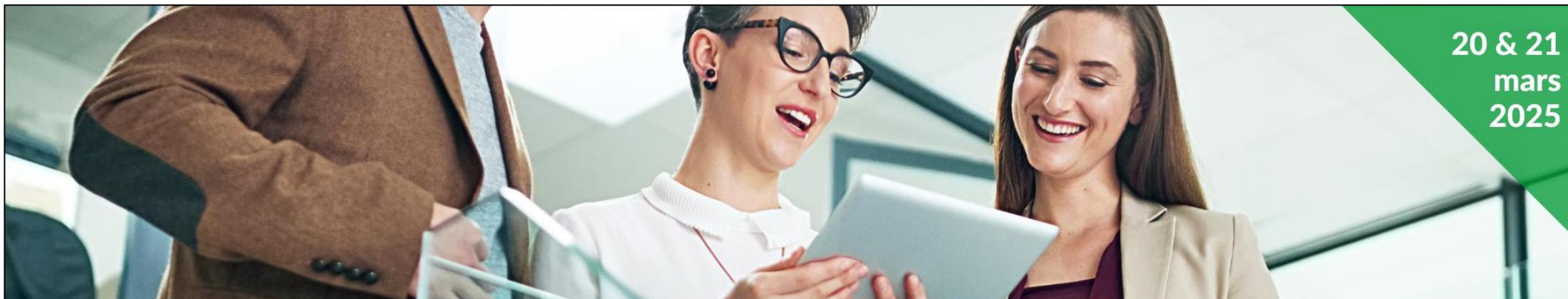


- Quel's autre's rôle's l'UCV devrait / pourrait jouer l'UCV ?

CENTRE DE FORMATION – NOUVEAUX COURS

- Collaboration avec l'association «Ma commune» cours pionnier digital (slide suivant)
- Adaptation de tous les cours du domaine « finances »
- Précisions sur les cours gestion de crise pour les communes (donnés par le SSCM) et le partenariat avec le CEP
- Autres éléments en vue: Conseil d'administration pour les municipaux, police des constructions (AVIATCO), autres cours pour professionnels communaux, délégués CIP
- Journée sur la LPrPNP (7 novembre) et soirée info Marchés publics (25 septembre)
- Autres besoins ou idées

PIONNIER DIGITAL



20 & 21
mars
2025



en coopération avec
Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associação de las Vaudoises Suizas

Pionnier digital

Cours certifié **EDUQUA**

UNE FORMATION CONÇUE POUR LES COMMUNES

Détails et inscriptions
ucv.ch/pionnier-digital

Une nouvelle formation

Ces deux jours de cours vous permettront d'acquérir les connaissances de base pour faire progresser votre commune dans le domaine de la numérisation.

Programme



Transformation numérique

Défis, solutions et facteurs de succès pour la mise en œuvre de projets de numérisation



Changements dans l'administration

Facteur humain, collaborations et convaincre vers le chemin de la numérisation



Intelligence artificielle

Cyberadministration et regard vers l'avenir avec l'IA

DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES